



Evolution des pratiques d'accouchements et enjeux de responsabilité

- La prise en charge par les assureurs

Paris, le 27 mars 2025



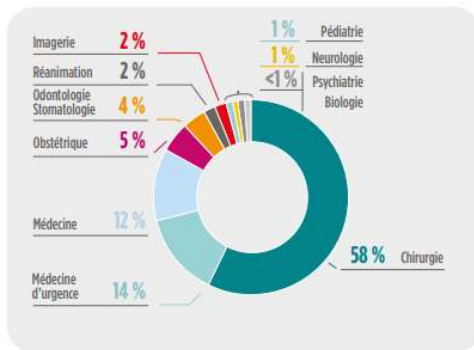
GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

L'activité d'obstétrique : un risque particulier

L'ASSURANCE DE RC MÉDICALE : UNE ASSURANCE OBLIGATOIRE (ARTICLE L 1142-2 CSP ET L251-1 CODE DES ASSURANCES)

- Pour les professionnels de santé libéraux : gynécologues-obstétriciens, sages-femmes
- Pour les personnes morales exerçant une activité de prévention, de diagnostic et de soins : établissements de santé, maisons de naissance

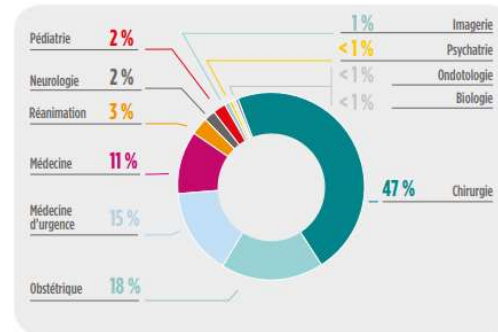
RÉPARTITION DES SINISTRES PAR SPÉCIALITÉS RELYENS - PANORAMA DES RISQUES LIÉS AUX SOINS – CHIFFRES 2023



LA RÉPARTITION DU NOMBRE DE SINISTRES PAR SPÉCIALITÉ

Top 5

- Chirurgie (dont 43 % en orthopédie)
- Urgences
- Médecine
- Obstétrique
- Odontologie



RÉPARTITION DE LA GRAVITÉ DES SINISTRES PAR SPÉCIALITÉ

Top 5

- Chirurgie
- Obstétrique
- Médecine d'urgence
- Médecine
- Réanimation

OBSTÉTRIQUE
Les incidents les plus lourds

Lorsqu'on se focalise sur le coût financier et donc la lourdeur de l'impact pour la victime d'un dommage, l'ordre des spécialités est modifié.

La chirurgie reste au 1^{er} rang en lien avec son volume de cas et son impact. L'obstétrique remonte, comme chaque année, au second rang, au regard de l'importance des séquelles sur le nouveau-né, à la suite d'un incident au moment de l'accouchement. **En effet, un sinistre en obstétrique est 4,5 x plus lourd qu'un sinistre en chirurgie.** Il en va de même pour la réanimation, la pédiatrie et la neurologie, où, malgré un faible volume de réclamations, on observe des impacts significatifs sur les patients, selon leurs profils et le type de prise en charge.

A contrario, comme cité plus haut, si les bris dentaires constituent plus de 5 % des événements enregistrés, ils représentent moins de 1 % du coût global, avec un impact faible à modéré pour les patients.



La prise en charge par l'assureur

L'INTERVENTION DE L'ASSUREUR EN AMONT DU SINISTRE

Des recommandations pour prévenir le risque obstétrical :

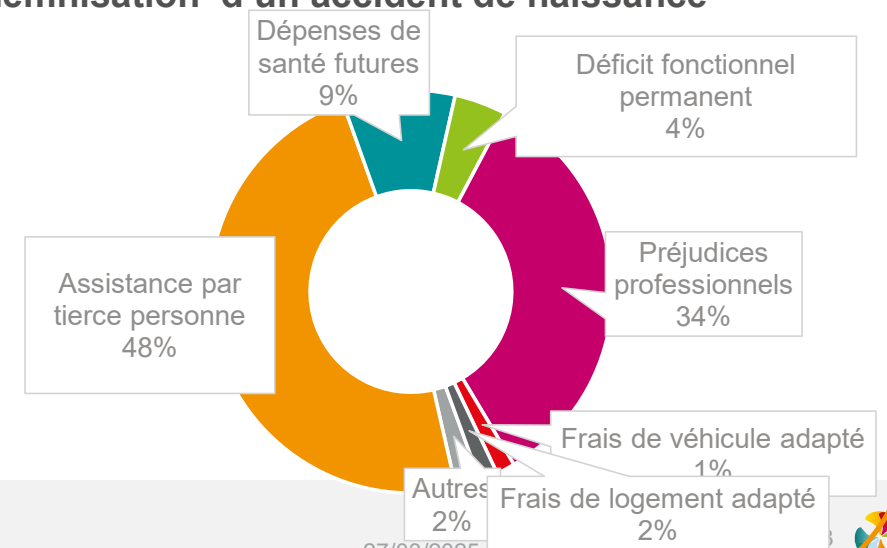
- Les césariennes code rouge
- L'analyse du RCF
- L'évaluation du partogramme

L'INTERVENTION DE L'ASSUREUR EN AVAL DU SINISTRE

La particularité des sinistres d'obstétrique : des dossiers complexes :

- dans la détermination de l'existence d'un manquement fautif
- dans la détermination du montant de la réparation

Illustration du montant global d'indemnisation d'un accident de naissance



Merci de votre attention



Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

**Anticiper aujourd'hui
pour protéger demain.**



Copyright Relyens 2024 - Crédits photos : droits réservés

Siège social
20, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 – France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu
in 



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES